

**CONTRAT de RÉSERVATION D'ESPACES PUBLICITAIRES  
DANS LES PUBLICATIONS MUNICIPALES 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> décembre 2025  
VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ**



Je soussigné : .....

Représentant de l'entreprise : .....

Adresse : .....

Mail (obligatoire) : .....

Téléphone fixe : .....

Portable : .....

N° SIRET : .....

*(Cocher les cases correspondantes et renseigner le montant\* des insertions du contrat)*

**Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma demande de réservation d'espaces de publicité** dans les publications municipales du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2025 suivant les indications portées sur le contrat de réservation.

**Je m'engage à régler le montant\* des insertions publicitaires, soit ..... €,** sur la base des tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2025 selon les conditions prévues à l'art. 6 des conditions générales d'insertions publicitaires.

À noter : en cas de non-parution du magazine, seules les annonces publiées seront comptabilisées.

Les droits sont à acquitter à la PERCEPTION DE MONTFORT à l'adresse suivante (après réception de l'avis des sommes à payer-ASAP) :

Trésorerie Principale Montfort, 20 rue de l'Étang de la Cane, 35160 Montfort-sur-Meu

Les droits sont à acquitter dans un délai de QUINZE JOURS suivant la date de leur mise en recouvrement  
Tout retard de paiement donnera lieu à la suspension immédiate de la publicité.

**J'accepte sans réserve les conditions générales d'insertion publicitaire** dans les publications municipales

Cachet, signature de l'annonceur  
le : .....

Date de réception du contrat en Mairie :  
le : .....

---

Nous vous remercions de bien vouloir adresser vos présents contrats d'insertions publicitaires signés à la :  
Direction des Affaires Financières  
1 Esplanade de l'Hôtel de Ville - CS 91707  
35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex ou par mail : [communication@ville-cesson-sevigne.fr](mailto:communication@ville-cesson-sevigne.fr)

RAPPELS- cf. : Conditions générales de publicité dans les publications municipales Art. 2 et 4 :  
Selon la formule de votre choix, dans tous les cas, doivent impérativement être retournés :  
1) votre contrat de réservation d'espaces publicitaires à la Direction des Affaires Financières,  
2) vos éléments techniques (encarts publicitaires) au Service Communication.

L'annonceur est engagé au moment de la réception du présent contrat de réservation daté, tamponné et signé au Service Communication de la Ville de Cesson-Sévigné.

# CONTRAT DE RÉSERVATION D'ESPACES PUBLICITAIRES dans le Magazine de la Ville de Cesson-Sévigné

Je choisis (Cocher les cases correspondantes) :

## FORMATS

◆ Pour parution dans le **MAGAZINE, CIM «Cesson-Sévigné informations-magazine»**

En pages intérieures du MAGAZINE, je choisis le format :

- 1/8 de page     1/4 de page     1/2 page  
 1 page intérieure

Je choisis la 4<sup>e</sup> de couverture du MAGAZINE                       (pleine page)

## NOMBRE D'INSERTIONS PAR AN, du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> décembre 2025

◆ Pour parution dans le Magazine (sur 11 numéros/an), je choisis :

- 1 insertion/an                       3 insert. /an     5 insert./an  
 7 insert./an                       9 insert./an                       11 insert./an

◆ **MONTANT TOTAL** d'achat d'espaces publicitaires : ..... € (se reporter à la grille des tarifs 2025).

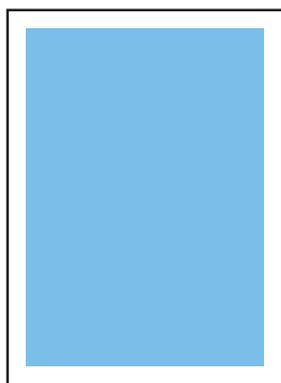
Magazine 1 <sup>er</sup> janvier 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> février 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> mars 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> avril 2025
Magazine 1 <sup>er</sup> mai 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> juin 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> juillet 2025	
Magazine 1 <sup>er</sup> sept. 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> oct. 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> nov. 2025	Magazine 1 <sup>er</sup> déc. 2025

Indiquer dans le tableau les **dates de parution du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et du 1<sup>er</sup> décembre 2025 souhaitées**

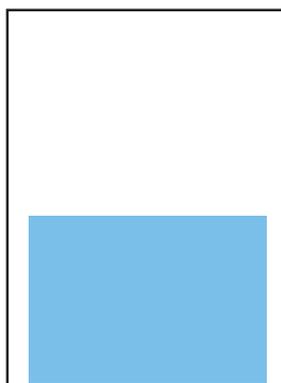
(Cocher les cases correspondantes dans le tableau).

Pas de parution  
du Magazine le 1<sup>er</sup> août 2025

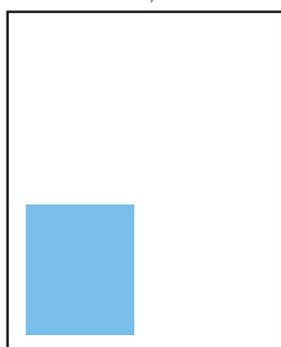
# FORMATS ENCARTS PUBLICITAIRES dans le CIM «Cesson-Sévigé Informations Magazine »



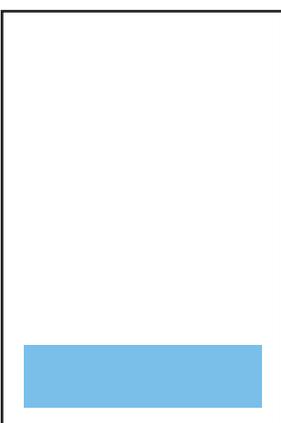
**Une page**  
18 cm x 23,6 cm



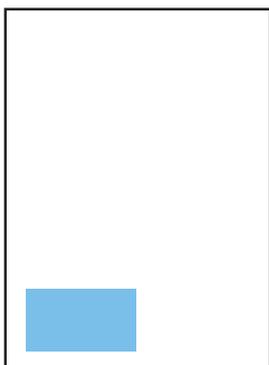
**1 demie-page page**  
18 cm x 12,2 cm



**1/4 de page vertical**  
8 cm x 12 cm



**1/4 de page horizontal**  
18 cm L x 5,5 cm H



**1/8 de page horizontal**  
= 8,8 cm L x 5,5 cm H

Le **MAGAZINE** Cesson Informations Magazine » CIM est publié à 11 numéros par an, diffusé tous les 1<sup>ers</sup> du mois, sauf le 1<sup>er</sup> août.

Les pages de publicité du **MAGAZINE** Cesson Informations Magazine » CIM permettent l'insertion d'encarts publicitaires

**selon plusieurs formats au choix :**

- 1 page : 18 cm L x 23,6 cm H
- 1/2 page : 18 cm L x 12,2 cm H
- 1/4 de page vertical : 8 cm L x 12 cm H
- 1/4 de page horizontal : 18 cm L x 5,5 cm H
- 1/8 de page horizontal : 8,8 cm L X 5,5 cm H

**Vos encarts publicitaires devront respecter IMPÉRATIVEMENT les normes techniques suivantes** (précisées à l'Article 4 du contrat d'insertion) :

1/ Fourniture d'un fichier numérique par mail à l'adresse :  
**communication@ville-cesson-sevigne.fr**

2/ Format d'enregistrement (extension) des fichiers :

- PDF **haute définition**, EPS, TIFF, ou JPEG
- en **300 DPI** (résolution)

3/ Vos publicités doivent être créées par un logiciel de mise en page  
IN DESIGN, XPRESS, PHOTOSHOP, ILLUSTRATOR, ACROBAT PRO

**ATTENTION.** Les publicités générées à partir d'un document Word, Publisher, Powerpoint... ne seront pas acceptées.

**VOS CONTACTS ( informations, renseignements... ) :**

- modalités techniques : communication@ville-cesson-sevigne.fr
  - contrat : affaires.financieres@ville-cesson-sevigne.fr
- Tél. : 02 99 83 52 00 -  
Mairie de Cesson Sévigé - CS 91707 / 35517 Cesson-Sévigé cedex

